



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2010





SOMMAIRE



- > Les moments clés p. 2
- > Les nouveautés p. 10
- > Le rapport de gestion p. 16

LE MOT DU PRÉSIDENT

QUALIBAT a considérablement enrichi ses « offres vertes » par la création de qualifications et de certifications liées aux ambitions du Grenelle Environnement, avec pour objectif de refléter au mieux l'évolution des métiers de la Construction et de proposer un cadre aux activités émergentes ou en devenir.

Ce choix traduit notre volonté de nous tourner vers l'avenir, de rester à l'écoute des besoins des prescripteurs et d'accompagner les entreprises dans la l'acquisition de nouveaux savoir-faire.

Plus que jamais, les pouvoirs publics doivent tenir compte des compétences reconnues aux entreprises QUALIBAT et des garanties qu'elles apportent, en particulier sur les nouveaux marchés de la performance énergétique et des énergies renouvelables.

En tant qu'organisme indépendant et accrédité, QUALIBAT compte bien conforter sa position d'organisme de référence du secteur de la Construction.

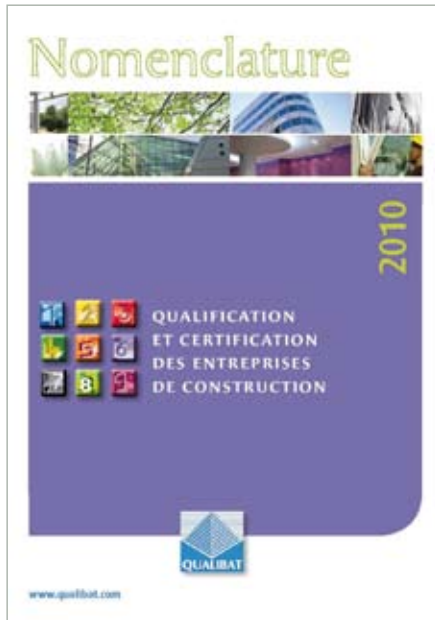
Ainsi, dans un contexte en profonde mutation, les certificats QUALIBAT joueront pleinement leur rôle pour répondre aux exigences croissantes de qualité formulées dans les domaines techniques ou environnementaux les plus pointus.





LES MOMENTS CLÉS 2010

Une nouvelle édition de la nomenclature des qualifications et certifications



Cette sixième version applicable depuis le 1^{er} janvier 2010 apporte de nombreuses innovations avec, particulièrement, la création de deux nouvelles familles fonctionnelles de travaux. Il s'agit de :

- **la famille 8**, consacrée à la performance énergétique, qui regroupe les **certifications de rénovation énergétique** des logements et celles dédiées aux énergies renouvelables (solaire, géothermie et bois énergie). Elle s'est enrichie de nouvelles offres pour le photovoltaïque, installations de modules intégrés, surimposés et/ou de substitution, ou souples assurant une fonction d'étanchéité.
- **la famille 9**, entièrement dédiée aux **travaux en offre globale**, a été créée pour tenir compte des enjeux qui s'imposent aux entreprises chargées d'assurer la conception, l'organisation et le suivi complet de certaines catégories de travaux nécessitant la maîtrise de chantiers pluridisciplinaires (comme c'était déjà le cas des activités d'agencement, de salles de bains, de cuisines ou de vérandas...). Ainsi, les entreprises

Dans sa nouvelle version, la nomenclature QUALIBAT couvre 50 métiers du Bâtiment, classés désormais en 9 familles fonctionnelles de travaux réparties en 229 spécialités et offre 453 possibilités de qualification, en fournissant pour chacune d'elles les critères exigés des entreprises et un descriptif technique des travaux correspondants.

L'édition papier, mais aussi sur CD Rom, est sortie en septembre 2010. La nomenclature est consultable sur le site internet www.qualibat.com.

assureront la coordination et l'entière responsabilité des travaux effectués, qu'elles les réalisent elles-mêmes ou qu'elles les fassent exécuter par d'autres entreprises. Dans cette famille a également été intégrée une nouvelle catégorie de travaux portant sur l'accessibilité des logements, appartements et maisons individuelles, qui s'inscrivent eux aussi dans cette problématique d'offre globale.

La version 2010 comprend également la **création de nouvelles qualifications** portant sur la réalisation de puits de forage pour les installations de pompes à chaleur, les murs végétalisés et les techniques d'enrochement regroupées dans l'activité « voirie réseaux divers - poteaux et clôtures - chaussées - trottoirs pavage - espaces verts - arrosage » ; les systèmes d'étanchéité liquide sous carrelage, qualification créée dans l'activité « carrelages-revêtements-mosaïques », qui vient s'ajouter à celle déjà existante dans l'activité « étanchéité ». Enfin, deux qualifications ont été mises en place concernant les « plafonds suspendus modulaires ».



20 rencontres régionales, pour fédérer l'ensemble des partenaires de QUALIBAT

De mars à juin, puis de septembre à décembre 2010, QUALIBAT a mobilisé les entreprises de construction, la maîtrise d'ouvrage publique et privée et la maîtrise d'œuvre sur les **enjeux du Grenelle de l'Environnement**, au cours d'un vaste tour de France dans une vingtaine de métropoles régionales.

Ces rencontres, organisées en partenariat avec le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics, qui a animé ces échanges, ont permis de rappeler les objectifs ambitieux fixés dans le "Plan Bâtiment Grenelle", de présenter les offres "vertes" de QUALIBAT (mention "Efficacité énergétique", certifications ENR et rénovation énergétique) et d'illustrer les savoir-faire de ses entreprises à travers la présentation d'ouvrages innovants s'inscrivant dans une démarche environnementale. Elles ont également permis aux membres des instances de direction (sections) et de décision de QUALIBAT



(commissions), siégeant à l'échelon départemental, d'exprimer leurs attentes et de rechercher, avec l'équipe dirigeante, des voies d'amélioration dans l'organisation, le fonctionnement ou la représentation de l'organisme au plan local.

Les échanges, très riches, qui en sont nés ont d'ores et déjà engagé la mise en œuvre d'actions concrètes, telles que la refonte de la documentation à destination des maîtres d'ouvrage publics, visant à repreciser les conditions d'utilisation du certificat de qualification professionnelle dans la commande publique.

Ces rencontres ont été largement relayées dans la presse professionnelle et sur le WEB et ont fait l'objet d'une rétrospective sous la forme d'un **supplément encarté dans le premier**

numéro du Moniteur du mois de janvier 2011 et diffusé à l'ensemble de ses abonnés.

L'ouverture du site travaux.qualibat.com entièrement dédié aux particuliers



En septembre 2010, QUALIBAT a ouvert, parallèlement à son site institutionnel, un nouveau site internet visant à donner au grand public un accès facilité aux informations sur les quelque 20000 entreprises qualifiées et certifiées travaillant avec les particuliers : **travaux.qualibat.com**.

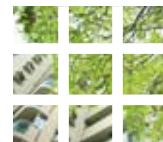
Ce nouveau site, qui se distingue par sa simplicité d'utilisation, permet à tout un chacun de définir son projet de travaux, à partir de mots clés, par type de travaux ou par métiers et de préparer ainsi efficacement la recherche d'une entreprise.

D'un clic, et en fonction du métier désiré, l'internaute accède directement à la zone géographique de son choix pour trouver le spécialiste le plus proche de chez lui, et peut même entrer directement en contact avec le professionnel concerné, par téléphone ou via le système

de messagerie électronique s'il souhaite déposer une demande de devis avec un descriptif succinct de son projet.

Ces services en ligne de recherche et de mise en relation avec les entreprises, se doublent d'un contenu rédactionnel très riche : une « Foire Aux Questions » (FAQ) et des fiches pratiques prodigent quantité de conseils et d'astuces techniques, juridiques, fiscales, pour aider les particuliers à réussir au mieux tous leurs projets de travaux.

Avec ce nouveau site, QUALIBAT entend rendre accessible et incontournable sa marque auprès du grand public, mais également accroître sa visibilité sur la toile et générer un trafic soutenu autour de ses services en ligne.



QUALIBAT devient le gestionnaire des marques de la CAPEB et de la FFB



Face à la nécessité de réduire les consommations d'énergie et d'atteindre les enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement, les organisations professionnelles, CAPEB et FFB, ont été amenées à prendre des initiatives intéressantes ; la CAPEB, tout d'abord, avec la création de sa marque « ECO Artisan® » ; la FFB, ensuite, avec le lancement de sa marque « Les Pros de la Performance Energétique® ». Ces marques ont toutes deux pour ambition d'amener le plus grand nombre

d'entreprises à intégrer dans leurs métiers des pratiques concourant à une meilleure efficacité énergétique de leurs travaux.

C'est dans ce contexte que QUALIBAT a pris en charge la gestion des deux marques qui restent la propriété de chacune des deux organisations professionnelles. QUALIBAT conforte ainsi sa position d'organisme de référence dans la reconnaissance des savoir-faire et l'évaluation objective des compétences des entreprises du Bâtiment.

Le guide Extranet : accompagner les entreprises QUALIBAT pour leur permettre d'effectuer facilement toutes leurs démarches en ligne

Dès 2009, la mise en place de services dématérialisés, via l'espace client ou « Extranet », a permis d'alléger les démarches des entreprises, de faciliter et de fluidifier leurs échanges avec l'organisme.

Toutefois, pour leur permettre de maîtriser pleinement les fonctionnalités de ce nouvel outil et les encourager à se lancer sur le Web, une aide s'avérait nécessaire.

C'est pourquoi, en septembre 2010, QUALIBAT a édité un manuel d'utilisation spécifiquement élaboré pour les accompagner pas à pas dans leurs démarches en ligne : **le Guide Extranet**.

Celui-ci détaille les modalités d'inscription aux services Web : la création et l'activation d'un compte client, mais aussi la création, le renseignement et la validation d'un dossier de première demande, d'extension ou de révision, le paiement en ligne sécurisé, le renseignement et la validation du questionnaire de suivi annuel. Enfin, il « explore » l'ensemble des documents téléchargeables dans la bibliothèque personnelle des internautes (rubrique « Mes documents »), tels que : les certificat(s), factures acquittées, logos QUALIBAT et charte graphique, bons de commande, règlement général, référentiel ou fiches pratiques.



Création d'une qualification professionnelle des mesureurs de la perméabilité à l'air des bâtiments

Reprenant le dispositif existant géré par le Centre d'Études Techniques (CETE) de Lyon, QUALIBAT a, aux termes d'une convention signée en novembre 2010 avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, intégré dans sa nomenclature, sous la référence 8711, une **nouvelle qualification de mesurage de perméabilité** à l'air de l'enveloppe des bâtiments. Cette nouvelle qualification est opérationnelle depuis le 1er janvier 2011.

Une qualification obligatoire pour tous les mesureurs

Cette qualification s'applique à l'ensemble des entités qui, pour le compte d'un tiers, vont assurer, dans le cadre d'une activité commerciale, la mise en place d'un système de mesures et réaliser des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe d'un bâtiment.

Particularité de cette nouvelle qualification, elle ne concerne pas uniquement les entreprises de construction, mais aussi les organismes de contrôle, les sociétés d'ingénierie, les diagnostiqueurs immobiliers, etc.

Cette qualification est obligatoire :

- pour effectuer les mesures prévues dans le cadre des labels BBC-Effinergie et de la RT 2012, dès qu'elle sera d'application obligatoire ou volontaire;
- et pour permettre au ministère d'autoriser nominativement les mesureurs qui seront habilités à faire ces mesures.

Des exigences spécifiques

Toutes les exigences d'attribution et de suivi d'une qualification professionnelle ont été reprises, en ce qui concerne notamment les obligations liées aux situations juridique, administrative, financière, fiscale et assurancielle de l'entreprise qui la sollicite. Certaines exigences ont toutefois été adaptées au contexte particulier de cette activité de mesures de perméabilité à l'air. C'est le cas notamment des matériels spécifiques à ces mesures et des obligations d'étalonnage et de maintenance, mais aussi des registres d'opérations de mesures ou des opérations de mesures de référence qui se substituent à la liste des chantiers et aux chantiers de référence.

S'agissant des opérateurs de mesures, indépendamment d'une compétence minimale bâtiment, ils auront à justifier d'une formation aux opérations de mesures obligatoirement dispensée par un organisme reconnu par le ministère en charge de la Construction.

Les mesures de perméabilité à l'air devront impérativement être effectuées par un opérateur autorisé exerçant son activité dans une entreprise titulaire de cette qualification.

Cet exercice sous le couvert d'une personne morale est justifié, notamment, en raison des responsabilités juridiques liées à cette activité.

Dans le cadre de la politique de dématérialisation des procédures développée par QUALIBAT, le dossier de demande n'est disponible qu'en version électronique et téléchargeable dans la bibliothèque du site internet www.qualibat.com.



QUALIBAT se lance dans une politique de partenariats visant à promouvoir les compétences des entreprises de construction

QUALIBAT s'est lancé dans une politique de partenariats associant les acteurs majeurs du secteur de la Construction.

Ainsi, en octobre 2010, QUALIBAT signait un premier accord avec le Groupe 3F, constructeur et bailleur, leader français du logement social. A l'heure où l'ensemble des règles de l'art évoluent, QUALIBAT souhaite ainsi aider la maîtrise d'ouvrage à sélectionner les entreprises les plus aptes à réaliser ses projets.

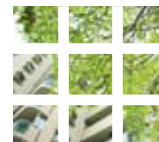
Le Groupe 3F qui, pour sa part, a toujours fait de la qualité de ses constructions une priorité, voit dans cet accord un moyen d'assurer la performance

énergétique de son parc locatif, en neuf comme en réhabilitation. Ce partenariat permet aux deux organismes de partager et d'enrichir leurs bases de données respectives afin de promouvoir le savoir-faire des entreprises et favoriser la qualité de la construction.

Durant l'année 2010, Mondial Assistance France s'est rapproché de QUALIBAT pour envisager les conditions de mise en place d'un partenariat visant à étendre sa couverture géographique et les domaines d'intervention de son réseau de prestataires qui œuvrent dans la réparation, la mise en sécurité ou l'amélioration de l'habitat.

Dans le cadre de cet accord, finalisé en mars 2011, 3000 entreprises QUALIBAT ont été intégrées au réseau des prestataires Habitat de Mondial Assistance France.

Par ailleurs, les entreprises non QUALIBAT déjà membres du réseau de Mondial Assistance France sont désormais incitées à entreprendre une démarche de qualification ou de certification QUALIBAT pour valider leurs compétences et apporter les garanties de sérieux que les particuliers sont en droit d'attendre.





LES NOUVEAUTÉS 2011

La mention « économie d'énergie » s'étend à la construction neuve et change de nom !

Pour coller au mieux à l'évolution du dispositif de formation « FEEBat », la mention « Economie d'énergie » a étendu son champ d'application à l'ensemble des travaux d'amélioration énergétique, couvrant aussi bien la rénovation des logements que des bâtiments tertiaires, mais aussi, désormais, la construction neuve BBC de logements et de bâtiments tertiaires.

Cette évolution a conduit à modifier la dénomination de la mention ; **c'est ainsi que la mention « Economie d'énergie », mise en place en juillet 2008 est devenue « Efficacité énergétique » au 1^{er} janvier 2011.**

Cette mention est délivrée par QUALIBAT à toute entreprise pouvant justifier d'une formation "FEEBat" de son personnel, pour l'équivalent

d'au moins 10% de ses effectifs salariés, aux économies d'énergie et aux solutions d'amélioration dans une approche globale du fonctionnement énergétique d'un bâtiment.

Elle vient en complément de l'attribution d'une qualification qui reconnaît la maîtrise professionnelle dans un des métiers concernés par la rénovation énergétique ou par la construction de bâtiments apportant des garanties de performance énergétique.

De nombreuses qualifications sont concernées par la mention "Efficacité énergétique" et, depuis son lancement, près de 800 entreprises en sont déjà titulaires.



Certification environnementale par paliers

Les préoccupations en matière d'environnement s'expriment de plus en plus, soit que les entreprises veulent diminuer les impacts environnementaux de leurs activités, soit que leurs donneurs d'ordre souhaitent réaliser des projets dans une approche de développement durable.

A l'instar de ce qu'il avait mis en place en 1994 pour les démarches qualité ISO 9001, QUALIBAT lance dès le mois de septembre une nouvelle offre de certification progressive dans le domaine de l'environnement.

La norme ISO 14001, norme internationale qui s'applique à tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services, collectivités, etc.), quelles que soient leur taille et leurs activités, définit ce qui est attendu d'un système de management environnemental.

Même si la norme ne définit pas d'exigences en matière de niveau des performances, elle implique néanmoins la mise en place d'un système environnemental complet et le niveau à gravir pour atteindre directement la certification peut sembler difficile à bien des entreprises.

Certification environnementale

par paliers *(suite)*

C'est dans ce contexte que QUALIBAT a souhaité aider les entreprises du BTP à s'engager dans une démarche environnementale, tout en leur permettant de faire reconnaître leurs progrès accomplis et les résultats obtenus à chaque palier.

Le dispositif de certification progressive QUALIBAT conduira donc en deux paliers les entreprises, qui le souhaitent, jusqu'à la certification ISO 14001.

Le premier palier « Engagement environnemental »

En évitant l'écueil du formalisme, ce premier palier conduit l'entreprise à identifier les principaux aspects environnementaux et les impacts de ses activités, à définir et lister les exigences légales et réglementaires qui s'appliquent et les principales non conformités sur lesquelles elle va enclencher des actions prioritaires et établir un plan d'actions environnementales qui doit obligatoirement concerner au moins la gestion des déchets et des ressources naturelles.

A noter que sur cette première étape, les entreprises ne sont pas tenues de mettre en place des indicateurs.

L'attribution de ce premier niveau se fait par contrôle documentaire au départ et donne lieu à la délivrance d'une simple attestation, puis d'une certification ensuite, lorsque l'audit aura été réalisé 18 mois après.

Les entreprises pourront rester au stade de l'engagement, sans obligation d'aller vers l'étape suivante, dès lors que les actions en place sont effectivement suivies.

Le deuxième palier « Maîtrise environnementale »

Cette étape impose que l'entreprise mette en place une politique et des engagements environnementaux qui porteront notamment et obligatoirement sur les déchets, les ressources et la maîtrise des nuisances des produits dangereux pour l'ensemble de ses activités.

A ce stade, l'entreprise doit disposer d'un système environnemental portant sur les exigences de la norme ISO 14001 suivantes : l'analyse environnementale, l'identification des non conformités aux exigences légales et autres, la définition des objectifs, des cibles, du plan d'actions et de son

suivi, la maîtrise opérationnelle des règles nécessaires (procédures, instructions, modes opératoires, etc.), la préparation et la réponse aux situations d'urgence, la sensibilisation et la formation du personnel, la revue de direction.

L'obtention de cette certification implique un audit à l'attribution et un audit de suivi tous les ans.

Les entreprises pourront rester à ce niveau de certification sans obligation d'aller vers une certification ISO 14001, sous réserve d'un audit annuel permettant de contrôler la performance des actions mises en place et leur amélioration continue.

Après un test auprès de quelques entreprises, les référentiels de ces deux nouvelles certifications seront disponibles à la fin du mois de septembre 2011. En priorisant les déchets, les ressources et les nuisances des produits dangereux, l'organisme a pour ambition de contribuer à faire progresser le secteur de la construction et à limiter ainsi ses impacts environnementaux.



QUALIBAT - CSTB : un partenariat ambitieux au service des entreprises

En concluant cet accord avec le CSTB, QUALIBAT a souhaité aider ses entreprises à conforter leurs connaissances des nombreuses règles techniques qui régissent leurs activités et à les accompagner pour en suivre toutes les évolutions.

Corpus QUALIBAT

C'est dans ce cadre que dès le 1^{er} juillet 2011, toutes les entreprises titulaires d'un certificat en cours de validité pourront accéder, via leur espace extranet, à la base de données documentaire REEF du CSTB, selon les qualifications ou certifications qu'elles détiennent.

Cette base de données tout à fait unique comprend tous les documents nécessaires à la conception, la mise en œuvre et l'exécution des bâtiments (textes législatifs et réglementaires, Documents Techniques Unifiés, Normes, Avis Techniques, Règles de calcul, exemples de solutions et de classements et Eurocodes).

Dans le cadre de ce partenariat, le CSTB a développé, pour QUALIBAT et ses entreprises, une application spécifiquement adaptée à l'architecture de sa nomenclature et de ses quelque 237 spécialités.

En fonction des spécialités couvertes par les qualifications ou certifications qui leur ont été attribuées, les entreprises accéderont à tous les documents réglementaires et techniques qui les

concernent. Elles seront aussi tenues informées des changements et évolutions.

Avec ce corpus QUALIBAT, les entreprises vont ainsi disposer d'un formidable outil d'information, mais aussi de veille.

Rédition des règles de la construction dans le bâtiment

A tous les nouveaux titulaires de sa marque, QUALIBAT offre l'ouvrage édité par le CSTB « Les Règles de la construction ». Cette édition réactualisée et spécialement illustrée par le dessinateur Tino a pour objectif d'aider les entreprises à mieux comprendre les règles de construction dans le bâtiment.

Quels sont les textes d'application obligatoire, volontaire ou contractuelle ? Comment s'articulent-ils ? Quelle est leur hiérarchie ? Comment entrent-ils en vigueur et par qui sont-ils élaborés, puis publiés ? Autant de questions auxquelles ce guide tente de répondre en présentant plus en détail le corpus des textes nationaux (lois, décrets, arrêtés, codes, circulaires, normes, DTU, règles de calcul, règles ou recommandations professionnelles, agrément technique européen, document technique d'application, avis techniques...) qui s'appliquent dans le bâtiment, après avoir préalablement brossé les grandes lignes du contexte juridique européen.

Cet outil pratique et pédagogique s'attache aussi à familiariser les entreprises avec les différents signes de qualité qui se multiplient : que recourent vraiment les certifications de produits, d'ouvrages et d'acteurs ? Comment les différencier et comment les utiliser pour se positionner de manière crédible et efficace sur le marché ? Quelles garanties apportent-elles aux entreprises, aux prescripteurs et donneurs d'ordre, tant privés que publics, professionnels que particuliers ?



La nouvelle page d'accueil du site Institutionnel : **une refonte graphique visant à renforcer l'identité visuelle de la marque et des entreprises QUALIBAT**

Dernièrement, QUALIBAT a souhaité **améliorer l'image de son site institutionnel**, en l'harmonisant avec son site grand public et en gommant leurs « divergences graphiques ».

Ainsi, en mars 2011, QUALIBAT a doté son site institutionnel d'une nouvelle page d'accueil, dans un esprit plus actuel, « humain » et coloré. Une nouvelle hiérarchie a été mise en place pour rendre la navigation plus conviviale et ergonomique. Celle-ci facilite désormais l'accueil, tant des professionnels, que des particuliers.



L'actualisation de la fiche marchés publics : un outil pratique à l'attention de la maîtrise d'ouvrage



Les maîtres d'ouvrages ont la responsabilité de vérifier les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats qui soumissionnent à un appel d'offre public. Les certificats établis par des organismes indépendants, tels que QUALIBAT, constituent pour eux un moyen objectif et fiable de sélectionner les entreprises les plus à même d'effectuer les travaux.

La fiche pratique « Marchés publics de travaux - L'examen de la capacité professionnelle des

candidats à partir des certificats de qualifications QUALIBAT », sortie en avril dernier, revient sur la réglementation applicable au titre des articles 45 I et 45 II du Code des Marchés Publics, et apporte un éclairage très opérationnel sur l'utilisation des certificats dans la commande publique.

Elle signale, notamment, les points de vigilance lors de la mise en concurrence des candidats et fournit quelques exemples de rédaction d'appels d'offres.



La refonte de la plaquette Institutionnelle : vitrine de l'organisation, du fonctionnement et des offres de l'organisme

Depuis quelques années QUALIBAT se modernise en renforçant la confiance de ses clients et sa position au service de tous les acteurs de la Construction. Dès 2008, cette démarche lui a permis d'assurer les conditions d'obtention de son accréditation par le COFRAC. Mais, l'engagement de QUALIBAT ne se limite pas à rénover sa structure ; depuis 2009, pour répondre aux enjeux du Grenelle

Environnement, QUALIBAT fait très régulièrement évoluer sa nomenclature pour la rendre entièrement « Grenelle-compatible ».

La version de mars 2011 de la plaquette institutionnelle jette un œil neuf sur l'organisme et tente ainsi de refléter au mieux l'évolution de son organisation, de ses offres et ses services.





RAPPORT DE GESTION 2010

Les données présentées sont extraites des comptes annuels de QUALIBAT Gestion pour l'exercice 2010.

Ces comptes ont été audités par le groupe DMP/AEE, commissariat aux comptes et qui en a certifié sans réserve la régularité et la sincérité, au regard des règles et principes comptables en vigueur.

Il a estimé que les comptes ainsi établis donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2010, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de QUALIBAT Gestion à la fin de cet exercice.

Résultat d'exploitation

+ 413,27 k€€

Le résultat d'exploitation de l'exercice est en excédent de 413,27 k€ contre 568,00 k€ en 2009.

Le chiffre d'affaires net est en baisse de 5,31 % (-586,02 k€) par rapport à l'exercice précédent.

A l'origine de cette baisse, il faut noter principalement :

- la constatation de produits facturés sur l'exercice d'un montant de 969,10 k€ et reportés sur 2011,
- frais d'instruction dans les délégations : - 71,08 k€ (recul du nombre de 1^{es} demandes),

- certificats dans les délégations : - 86,25 k€ (effets volume et flux négatifs),
- l'activité amiante : + 129,55 k€,
- l'activité certification de système qualité : + 179,75 k€.

Les autres produits d'exploitation sont en baisse de 106,08 k€, en raison de l'harmonisation des dates de validité des certificats sur 2009 qui a conduit à une reprise de provision moins importante (368,47 k€ contre 488,28 k€).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 537,38 k€ par rapport à 2009.

A NOTER

- salaires et charges sociales : 381,10 k€ (absence de prime exceptionnelle) ;
- Provisions pour couverture de charges - 368,47 k€ (conséquence de l'harmonisation des dates de validité des certificats) ;
- Achats non stockés : + 71,00 k€ (liés à la nouvelle nomenclature et la gestion des marques) ;
- Services extérieurs : +153,36 k€ (maintenance du système informatique et incidences des réunions régionales).



Résultat financier

+ 28,91 k€

Il résulte des revenus nets sur les valeurs mobilières de placement en SICAV monétaire, ainsi que des placements à terme.

Résultat exceptionnel

- 107,37 k€

Il s'agit de régularisations de charges sociales dues sur les exercices précédents.

Intéressement

+ 93,74 k€

Il ressort de l'accord d'intéressement signé au mois de juin 2008 avec les représentants du personnel.

Participation (néant)

Il n'y a pas de participation sur l'exercice en raison du résultat fiscal négatif.

Synthèse

- Résultat fiscal : - 115,41 k€
- Impôts sur les sociétés : Néant
- Résultat comptable : + 241,07 k€
- Fonds propres : + 4 256,52 k€

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

BILAN ACTIF	Exercice clos le 31 décembre 2010			Exercice précédent 31/12/2009
	Brut	Amort & Prov	Net	
Immobilisations incorporelles	553 907	359 298	194 609	239 604
Immobilisations corporelles	2 446 058	1 159 123	1 286 935	1 412 562
Immobilisations financières	119 822		119 822	126 430
TOTAL	3 119 787	1 518 421	1 601 366	1 778 596
Stocks et en cours				
Clients	53 435		53 435	82 654
Autres créances	483 835		483 835	256 096
Placements	4 663 541		4 663 541	4 597 898
Disponibilités	179 594		179 594	159 871
Charges constatées d'avance	152 083		152 083	152 463
TOTAL	5 532 488	0	5 532 488	5 248 982
TOTAL ACTIF	8 652 275	1 518 421	7 133 854	7 027 578

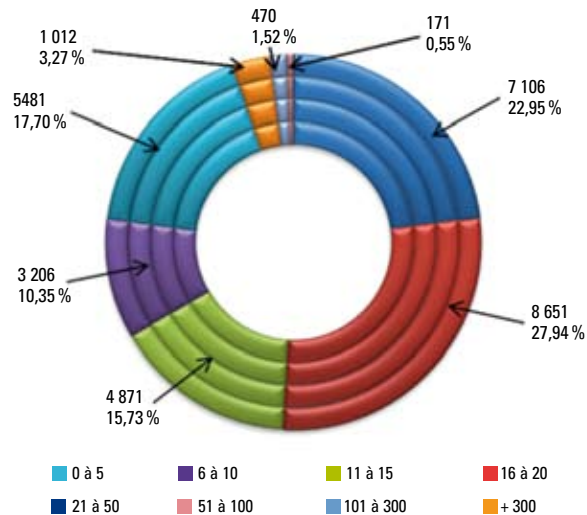
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2009
Produits d'exploitation	10 443 206	11 029 232
Autres produits d'exploitation	544 445	650 532
Produits financiers	36 145	61 998
Produits exceptionnels	13 576	6 108
TOTAL DES PRODUITS	11 037 372	11 747 870
Déficit		
TOTAL GENERAL	11 037 372	10 993 747
Charges d'exploitation	10 574 382	11 111 765
Charges financières	7 233	7 123
Charges exceptionnelles	120 946	24 082
Participation des salariés aux résultats	93 742	161 948
Impôts sur les bénéfices		108 060
TOTAL	10 803 020	11 412 978
Excédent	241 069	334 892
TOTAL GENERAL	11 037 372	11 747 870

BILAN PASSIF	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2009
Fonds propres		
Fonds de réserve	4 024 454	3 689 562
Résultat de l'exercice	241 069	334 892
TOTAL	4 265 523	4 024 454
Prov. pour risques et charges		
Provisions pour risques	74 345	74 345
Provisions pour charges		368 471
TOTAL	74 345	442 816
Dettes		
Emprunts - dettes assimilées	157 112	176 343
Fournisseurs	409 236	395 877
Autres	1 258 542	1 747 216
Produits constatés d'avance	969 096	240 872
TOTAL	2 793 986	2 560 308
TOTAL PASSIF	7 133 854	7 027 578

Les entreprises QUALIBAT

Structure de la population et évolution des effectifs

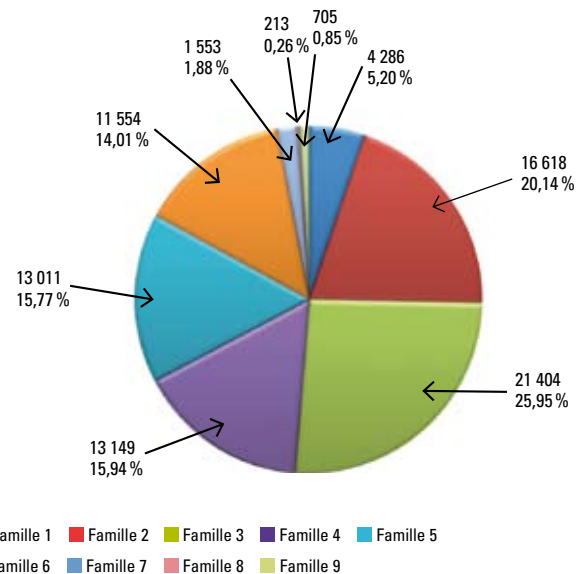


Répartition des entreprises QUALIBAT par tranche d'effectifs en 2010

Toutes les tranches d'effectif sont concernées, dont :

- 3,7 % sur les tranches de 0 à 10 (- 613 entreprises),
- 2,6 % sur les tranches de 11 à 20 personnes (-214 entreprises),

- 0,8 % sur la tranche de 21 à 50 personnes (- 44 entreprises),
- et - 1,9 % sur entreprises de plus de 50 personnes.

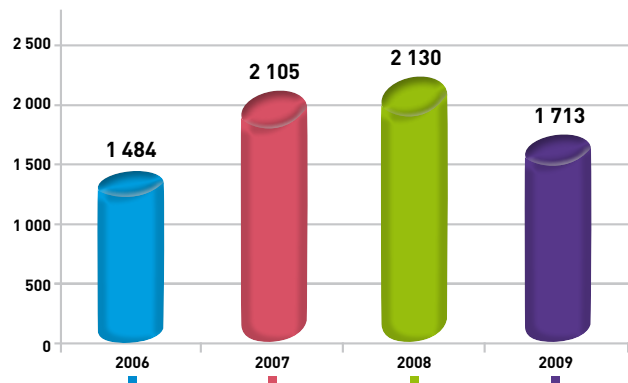


Répartition des qualifications détenues par les entreprises par famille fonctionnelle

En 2010, le nombre total des qualifications a également baissé à 82 493 qualifications contre 87 270 en 2009, soit une diminution de 5,5 %. Le nombre moyen de

qualifications détenues par entreprise s'élève dès lors à 2,66 alors qu'il était de 2,74 en 2009, 2,83 en 2008, de 2,91 en 2007 et à une moyenne de 3 en 2006 et avant.





Variations de la population qualifiée

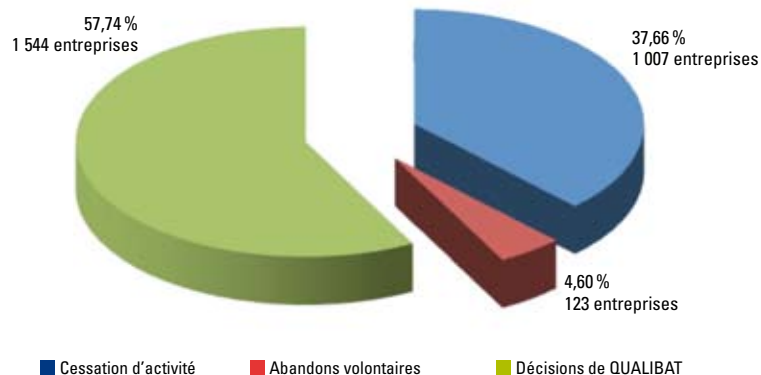
Nouvelles entreprises

Après une progression significative du nombre de nouvelles entreprises entre 2007 et 2008, 2 105 contre 1 484, et entre 2008 et 2009, 2 130 contre 2 105, l'année 2010 enregistre seulement 1 713 nouvelles entreprises qualifiées.

Parmi les nouveaux qualifiés,

70,3 % sont des entités artisanales de moins de 10 salariés ; 671 entreprises de moins de 5 et 534 entreprises dans la classe des 6 à 10.

En même temps, 2 674 entreprises sont sorties du système et le flux net des qualifiés est de - 961.

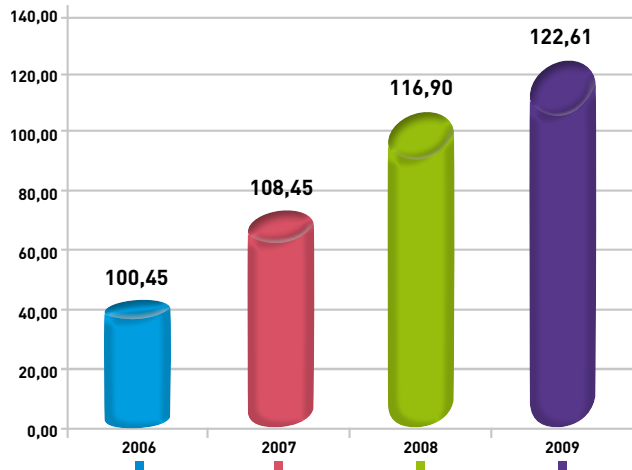


Les motifs de sorties

L'analyse des causes de sortie du dispositif montre que plus de 57 % sont liées aux décisions de l'organisme (1 544 entreprises en 2010, contre 1 717 en 2009). Il s'agit d'entreprises ne remplissant plus les exigences de la révision ou du suivi annuel.

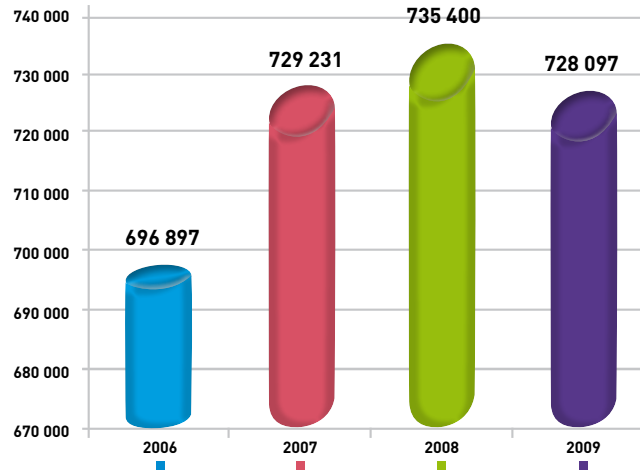
Le deuxième motif de sorties, soit 37,6 %, est consécutif aux cessations d'activité (1 007), qu'il s'agisse de départs à la retraite, de liquidation, d'absorption, etc.

Poids économique des entreprises QUALIBAT



Chiffre d'affaires (en milliards d'€)

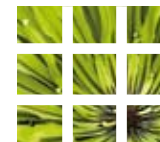
En 2009, leur chiffre d'affaires total a encore progressé + 4,88 %, soit un montant de 122,61 milliards d'euros pour 116,90 milliards € en 2008.



Nombre de personnes

Elles employaient 728 097 personnes, en recul de 0,99 % par rapport à l'exercice précédent.

A noter, enfin, que le taux moyen de sous-traitance a reculé significativement pour atteindre 15,59 % en 2009 contre 17,57 % en 2008, soit une évolution de - 1,98 %.



> LA COMPÉTENCE POUR RÉFÉRENCE



55 avenue Kléber
75784 PARIS Cedex 16
Tél. : 01 47 04 2 6 01
Fax : 01 47 04 52 83
com@qualibat.com
www.qualibat.com

